

**ARDÈCHE
LARGENTIÈRE
COMMUNE
de
ST MELANY**

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 03 septembre 2026**

**N° de la délibération
2026_50**

Membres en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Objet :
Représentant CLECT**

L'An deux mille vingt-six, le trois du mois de septembre, à 18 heures, le conseil municipal de la commune de **Saint Mélangy**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire **M. Didier PIOLAT**.

Étaient présents :

M. APRUZZESE Philippe, M. ARNAUD Paul, M. CHALANDON Pierre, Mme CHAPPELLE Clara, Mme CHENOT Lorraine, Mme GELLY Monique, M. GUILLO Vincent, M. MINETTO Marc, M. PIOLAT Didier, Mme VAES Ilse, Mme WALDSCHMIDT Fanny

Représentés :

Absent :

Excusé :

Secrétaire de séance : Mr Vincent GUILLO

Le Conseil municipal de la commune de Saint Mélangy,

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;

Vu la demande de la Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie relative à la constitution de **la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)** ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant appelés à siéger au sein de cette commission ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

De désigner pour représenter la commune au sein de **la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)** de la Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie :

- **Titulaire :** Mme CHENOT Lorraine
- **Suppléant(e) :** M. PIOLAT Didier

La présente délibération sera transmise au Président de la Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie. Fait et délibéré à Saint Mélangy, le 03 septembre 2026

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Vincent GUILLO

Didier PIOLAT

DB2026_50

Représentant CLECT

